

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, UNIVERSITAIRE, RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATION
UNIVERSITE POUR LA PAIX/UNIVERSITY FOR PEACE
UNIP-LUBUMBASHI
HAUT-KATANGA / LUBUMBASHI



<https://unip-lubumbashi.com/>

Rectorat de l'Université :

**DECISION N°001/UNIP-LBB/RECTORAT/NNML/2026 DU 23
FEVRIER 2026 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE
BUREAUX DES JURY DE DÉLIBÉRATION DES EXAMENS A
L'UNIVERSITE POUR LA PAIX/UNIVERSITY FOR PEACE.**

- Vu la constitution de la République Démocratique du Congo, telle que modifiée en ce jour par la loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certaines dispositions de la constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en ses articles 90, 91, 93 et 202 points 22 et 23 ;
- Vu l'ordonnance loi N°81-025 du 03 octobre 1981 portant organisation générale de l'enseignement supérieur et universitaire spécialement en ses articles 2, 3, 5, 6, 7, 8, 36 et 57.
- Vu la Loi-cadre n°14 / 004 du 15 février 2014 de l'Enseignement National ;
- Vu le décret présidentiel N°06/0106 du 12 juin 2006 portant agrément définitif de Centre Universitaire de Paix ;
- Vu l'accusé de réception N°01/UNIP/PCA/MKD/2024 du 11 aout 2024 portant dépôt du dossier de demande d'ouverture de l'Université pour la Paix/ University for Peace au ministère de l'enseignement supérieur et universitaire de la république démocratique du Congo ;
- Vu la décision n°001/unip-lbb/cg/pca/mkd/2025 du 15 juillet 2025 portant nomination des membres du comité de gestion de l'université pour la Paix/University for peace.

- Vu le Vade-mecum du Gestionnaire d'une institution Supérieure et Universitaire en son chapitre I : Du comité de gestion, point 1.3.2 ; 1.4.1 ; 1.4.2 ; 1.4.3 ; 1.4.4 ; 1.4.5.
- Vu la nécessité et l'urgence ;

Le Comité de gestion entendu ;

Décide :

Article 1 : Sont nommés comme membres de Bureaux de jurys pour les examens de la première et de la seconde session de l'année académique 2025-2026 de l'Université pour la paix/ University for Peace à les personnes dont les noms sont repris ci-dessous :

I. DOMAINE DE SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION :

- Président : Ass . ISSA RACHIDI Steve
- Secrétaire : M.Sc .lr. Ass MABILO IDRIS
- Membre : M.Sc .lr. Ass SHABANI ILUNGA Tony

II. DOMAINE DE SCIENCES DE LA SANTE :

- Président : Dr. KABANGU MBUYI
- Secrétaire : Dr. TSHIBANGU Jean-Pierre
- Membre : : Dr. NKONGOLO JUSTIN

III. DOMAINE DE SCIENCES ET TECHNOLOGIES APPLIQUEES :

- Président : Chef de travaux MAKOUSSA DJAFARI Youssouf
- Secrétaire : M.Sc .lr. Ass MPIANA KIBWELA Nathan
- Membre : Ass. NSHIMBA KAMWANYA Jérôme

IV. DOMAINE DE SCIENCES JURIDIQUE, POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE, DOMAINE DE LETTRES, LANGUES, ARTS ET DOMAINE DE SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIETE :

- Président : Ass. KABEYA Jean-Marie
- Secrétaire : Ass. NGOIE Valery
- Membre : Ass. NSEKELA NSAKA Omella

Article 3 : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à la présente décision.



Article 4 : Le secrétaire général Académique et l'Administrateur de budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sort ses effets à la date de sa signature.

Fait à Lubumbashi le 25 Février 2026



Le recteur de l'Université

LENGOY WA NGOY MUTUALE Léon